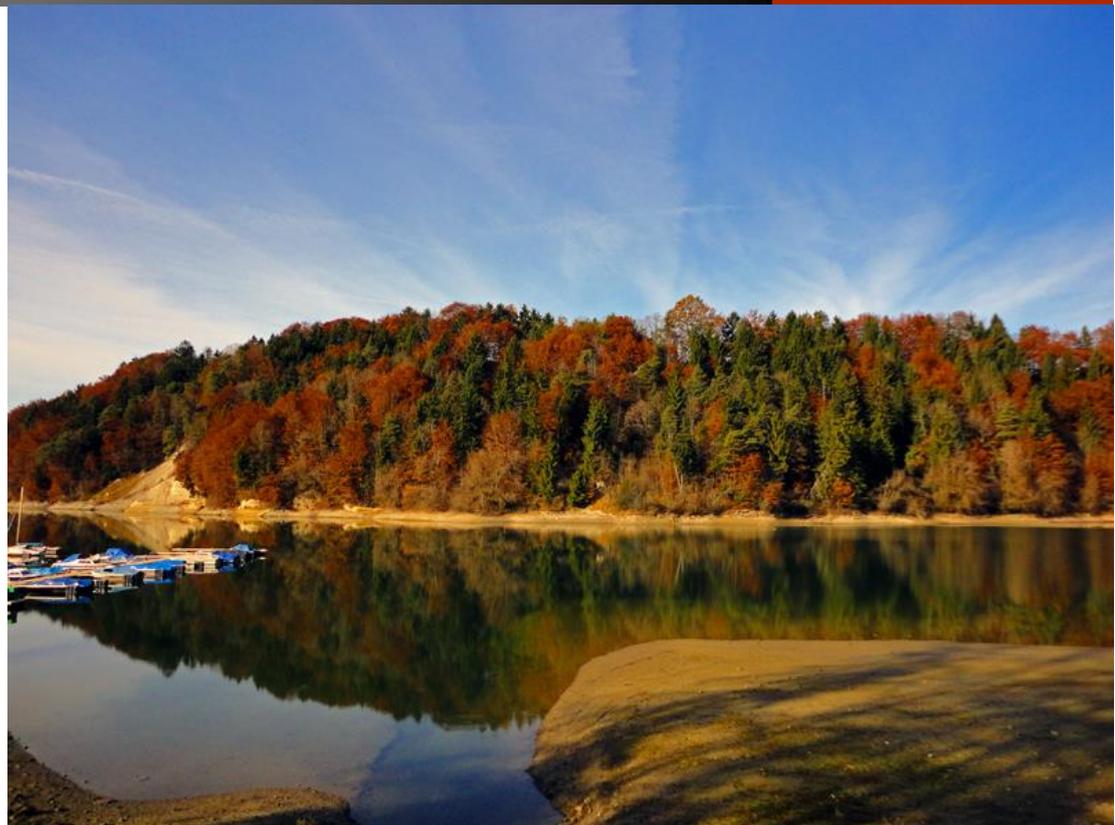




**Bulletin d'information
communal**

L'Expression Villageoise



**N° 36
Décembre 2021**

Sommaire

Assemblée communale – Convocation	Page/s	3-4
Plan de protection COVID-19 Assemblée communale	Page/s	5
Approbation du règlement sur les finances communales	Page/s	6-8
Finances communales	Page/s	9
Budget 2022 – Fonctionnement	Page/s	10-16
Budget 2022 – Investissements	Page/s	17-18
Présentation des investissements 2022	Page/s	19-29
Foyer St-Joseph – Budget 2022	Page/s	30-31
Modification du règlement sur les émoluments communaux	Page/s	32-33
Défibrillateurs à La Roche	Page/s	34
Réseau d'eau potable	Page/s	35
Application iGruyère	Page/s	36
Rénovation de la place de jeux de l'école de La Roche	Page/s	37
Les Ligues de santé du canton de Fribourg	Page/s	38
Réduction des primes d'assurance-maladie 2022	Page/s	39
Puériculture et consultations parents-enfants	Page/s	40-41
District de la Gruyère – Fondation Rieter	Page/s	42
Taxes communales 2021 et contribution immobilière 2022	Page/s	43-44
Rappels à tous les propriétaires de chiens	Page/s	45
TPF – Horaires 2022	Page/s	46
Vente de cartes journalières CFF	Page/s	47
Statistiques du contrôle des habitants	Page/s	47
Ouverture des routes communales	Page/s	48
Accueil extra-scolaire (AES)	Page/s	49-50
Un grand merci à notre collaborateur Damien Brodard	Page/s	51
Bienvenue à nos nouveaux collaborateurs	Page/s	52
Sapins de Noël	Page/s	53
Fermetures hivernales	Page/s	53
Conseil communal	Page/s	54-56
Coordonnées utiles	Page/s	57

Assemblée communale convocation

Les citoyennes et citoyens de la commune de La Roche sont convoqué(e)s en assemblée communale ordinaire le :

jeudi 16 décembre 2021 à 20h00
à la Halle Sport & Culture de La Roche
(Route de la Gruyère 16)

Tractanda

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 avril 2021** (le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet www.la-roche.ch)
- 2. Approbation du règlement sur les finances communales**
- 3. Budget 2022**
 - 3.1 Budget de fonctionnement**
 - 3.1.1 Présentation
 - 3.1.2 Rapport de la Commission financière
 - 3.2 Budget d'investissement**
 - 3.2.1 Agrandissement du bâtiment scolaire
 - 3.2.2 Réfection des stores de la Halle Sport et Culture
 - 3.2.3 Achat d'un véhicule pour l'édilité
 - 3.2.4 Crédit complémentaire pour la 2ème étape de réfection de la route du Belvédère
 - 3.2.5 Réfection de la chaussée du chemin des Papauses
 - 3.2.6 Réfection de la route de la Côte
 - 3.2.7 Remplacement de la conduite d'eau potable en éternit secteur vers l'église
 - 3.2.8 Réfection des endiguements du ruisseau de la Roumatta
 - 3.2.9 Réfection des chemins AF

- 3.3 Rapport de la Commission financière**
- 3.4 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2022**

4. Budget 2022 du Foyer St-Joseph

- 4.1 Budget de fonctionnement**
 - 4.1.1 Présentation
 - 4.1.2 Rapport de la Commission financière
- 4.2 Budget d'investissement**
 - 4.2.1 Présentation
 - 4.2.2 Rapport de la Commission financière
- 4.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2022**

5. Modification du Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions

6. Divers

L'assemblée sera organisée selon les dernières directives sanitaires. Le **Certificat COVID n'est pas obligatoire** contrairement au port du masque.

La traditionnelle verrée servie à l'issue de l'assemblée vous sera offerte dans une zone réservée aux détenteurs d'un Certificat COVID.

Plan de protection COVID-19

Assemblée communale

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, un plan de protection a été mis en place. Les principaux éléments sont :

- La désinfection des mains à l'entrée.
- Le port d'un masque de protection.
- Le respect des distances sociales.

En outre, afin de garantir la traçabilité, l'identité ainsi que le numéro de téléphone des participants à l'assemblée seront relevés. Nous invitons les citoyennes et citoyens à se présenter suffisamment tôt sur place. A cet effet, les portes seront ouvertes dès 19h30.

En application des Directives de l'OFSP ainsi que des Services cantonaux compétents, les personnes malades ou qui présentent des symptômes de la maladie, les personnes qui vivent avec ces personnes ou qui ont eu un contact étroit avec elles doivent impérativement rester chez elles. Ces personnes peuvent adresser au Conseil communal, par écrit avant l'assemblée, leurs éventuelles interventions ou questions en lien avec les points qui seront discutés.

La participation de personnes vulnérables à l'Assemblée communale reste une décision individuelle et est soumise à la responsabilité personnelle de chaque individu.

Le Certificat COVID devra être présenté à l'issue de l'assemblée pour les personnes souhaitant participer à la verrée.

Le Conseil communal

Approbation du règlement sur les finances communales

La commune introduira la norme comptable MCH2 au 1^{er} janvier 2022. Afin de respecter la réglementation en la matière, le règlement des finances communales est soumis à l'approbation de l'assemblée communale.

L'assemblée communale de la commune de la Roche

Vu la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 (RSF 140.6) ;
Vu l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019 (RSF 140.61),

Adopte :

Art. 1 But

Le présent règlement a pour but de définir les paramètres importants régissant les finances communales, en complément à la législation cantonale en la matière.

Art. 2 Impôts (art. 64 LFCo)

L'assemblée communale fixe les coefficients et les taux des impôts par décision distincte.

Art. 3 ¹Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de 30'000 francs. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

² Une liste des investissements inférieurs à la limite d'activation sera tenue.

Art. 4 Compétences financières du conseil communal (art. 67 al. 2, 1^e phr. LFCo)

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

¹ Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 50'000 francs. L'article 8 est réservé.

² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

Art. 5 b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. e LFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

² Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 4 du présent règlement, la commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

Art. 6 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit au maximum de 50'000 francs.

² Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

Art. 7 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit au maximum de 50'000 francs.

² Toutefois, le conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

⁴ Le conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance inférieure à 10'000 francs peuvent ne pas être listés.

Art. 8 Autres compétences décisionnelles du conseil communal (art. 67 al. 2, 2^e phr. LFCo, art. 100 LCo)

¹ Le conseil communal dispose de la compétence immobilière dans les domaines et les limites suivantes :

- a) Opérer toutes les transactions relatives au domaine public et privé ;
- b) Dans l'application des lettres a, la délégation de compétences s'opère de la manière suivante :
 - a. Echange, aliénation et/ou acquisition immobilières jusqu'à un montant de Fr. 50'000.00 et/ou une surface maximale de 1000 m² ;
 - b. Lorsqu'il y a vente de terrain communal, les prix pratiqués au m² tiennent compte de la situation géographique du terrain et de sa qualification au PAL ;
- c) Constituer des servitudes personnelles en faveur de la Commune et des servitudes foncières, respectivement requérir leur radiation ;

² Lors de chaque vente d'immeuble, le conseil communal choisit le mode de vente le plus adapté.

³ Toute autre délégation pour une affaire concrète par voie de décision de l'assemblée générale est réservée.

Art. 9 Contrôle des engagements (art. 32 LFCo)

Le conseil communal tient le contrôle des engagements contractés, des crédits utilisés et des paiements effectués ainsi que, le cas échéant, de la répartition des crédits-cadres entre les projets individuels.

Art. 10 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022, sous réserve de son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Finances communales

Le budget de fonctionnement 2022 présente une perte de CHF 222'314.70 pour un total de charges de CHF 8'361'222.30 et CHF 8'138'907.60 de revenus.

Les charges liées sont encore en hausse par rapport aux dernières années. Les effets du COVID-19 sur les affaires sociales ne se sont pas encore véritablement avérés mais ils sont toujours, à juste titre, prévus dans les budgets. Les contributions aux associations régionales, Réseau Santé et Social de La Gruyère et Option Gruyère ont été adaptées. La contribution à Option Gruyère, anciennement Association culturelle CO2, passe de 3 à 10 CHF par habitant. La participation aux financements des EMS a été adaptée à la nouvelle planification du district qui prévoit une augmentation de la limite d'endettement statutaire de CHF 20'000'000.00 d'ici 2025.

Nous avons prévu dans ce budget la dissolution de quelques réserves constituées à savoir : CHF 155'000.00 pour l'école enfantine ainsi que CHF 130'000.00 pour la réforme fiscale.

Le montant des investissements proposé est de CHF 2'810'000.00 pour CHF 1'006'000.00 de reports de l'exercice précédent, soit CHF 1'804'000.00 brut pour l'année 2022 (1'188'000.00 net).

Le montant des investissements proposé est conforme aux derniers objectifs fixés.

Budget 2022 - Fonctionnement

Compte MCH2	Désignation	Budget 2021		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	815'010.00	208'800.00	774'640.00	201'500.00
01	Législatif et exécutif	94'480.00	3'500.00	94'300.00	
011	Législatif	18'000.00		16'500.00	
0110	Législatif	18'000.00		16'500.00	
012	Exécutif	76'480.00	3'500.00	77'800.00	
0120	Exécutif	76'480.00	3'500.00	77'800.00	
02	Services généraux	720'530.00	205'300.00	680'340.00	201'500.00
022	Services généraux	480'770.00	37'100.00	453'070.00	37'100.00
0220	Administration	480'770.00	37'100.00	453'070.00	37'100.00
029	Immeubles administratifs	239'760.00	168'200.00	227'270.00	164'400.00
0290	Immeuble de la Maison de ville	239'760.00	168'200.00	227'270.00	164'400.00
1	Ordre public	216'644.50	191'370.00	226'453.70	180'890.00
14	Question Juridiques	5'500.00	4'600.00	2'800.00	
140	Question Juridiques	5'500.00	4'600.00	2'800.00	
1400	Question Juridiques	5'500.00	4'600.00	2'800.00	
15	Service du feu	195'490.00	177'980.00	204'399.00	171'850.00
150	Service du feu	195'490.00	177'980.00	204'399.00	171'850.00
1500	Service du feu	122'010.00	104'500.00	128'649.00	96'100.00
1506	Police du feu intercommunale LR/PLV	73'480.00	73'480.00	75'750.00	75'750.00
16	Défense	15'654.50	8'790.00	19'254.70	9'040.00
161	Défense militaire	500.00		3'700.00	
1610	Défense militaire	500.00		3'700.00	
162	Défense civile	15'154.50	8'790.00	15'554.70	9'040.00
1620	Protection civile	4'000.00	2'550.00	4'050.00	2'550.00
1621	ORCOC	4'914.50		5'014.70	
1626	Association régionale - ORCOC	6'240.00	6'240.00	6'490.00	6'490.00

Compte MCH2	Désignation	Budget 2021		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	FORMATION	2'402'780.00	415'000.00	2'444'700.00	586'900.00
21	Scolarité obligatoire	2'099'280.00	413'000.00	2'103'500.00	584'900.00
211	École primaire I	135'000.00		139'550.00	155'000.00
2110	École enfantine	135'000.00		139'550.00	155'000.00
212	École primaire II	1'397'480.00	12'000.00	1'435'810.00	12'000.00
2120	École primaire	1'397'480.00	12'000.00	1'435'810.00	12'000.00
217	Bâtiments scolaires	165'800.00		110'240.00	
2170	Bâtiments scolaires	165'800.00		110'240.00	
218	Accueil extra-scolaire	241'650.00	241'650.00	264'500.00	264'500.00
2180	Accueil extra-scolaire	241'650.00	241'650.00	264'500.00	264'500.00
219	Direction et administration des écoles	159'350.00	159'350.00	153'400.00	153'400.00
2190	Responsable d'établissement	18'400.00	18'400.00	10'300.00	10'300.00
2196	Cercle scolaire LR / PLV	140'950.00	140'950.00	143'100.00	143'100.00
22	Ecoles spécialisées	274'500.00	2'000.00	310'200.00	2'000.00
220	Ecoles spécialisées	274'500.00	2'000.00	310'200.00	2'000.00
2200	Ecoles spécialisées	274'500.00	2'000.00	310'200.00	2'000.00
23	Formation professionnelle initiale	29'000.00		31'000.00	
230	Formation professionnelle initiale	29'000.00		31'000.00	
2300	Formation professionnelle initiale	29'000.00		31'000.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	391'530.00	45'250.00	441'940.00	49'250.00
32	Culture	268'950.00	45'250.00	308'980.00	44'250.00
322	Sociétés culturelles	60'050.00		69'580.00	
3221	Sociétés culturelles	60'050.00		69'580.00	
329	Salle des fêtes	208'900.00	45'250.00	239'400.00	44'250.00
3290	Halle sport et culture	208'900.00	45'250.00	239'400.00	44'250.00
34	Sport et loisirs	122'580.00		132'960.00	5'000.00
341	Sport	37'900.00		40'980.00	
3410	Sport	37'900.00		40'980.00	

Compte MCH2	Désignation	Budget 2021		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
342	Loisirs	84'680.00		91'980.00	5'000.00
3420	Loisirs, parcs publics, chemins pédestres bords du lac	84'680.00		91'980.00	5'000.00
4	SANTÉ	680'500.00	108'100.00	737'980.00	113'500.00
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	410'800.00	102'600.00	419'480.00	108'000.00
411	Hôpitaux	13'500.00		16'780.00	
4110	Hôpitaux	13'500.00		16'780.00	
412	Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	397'300.00	102'600.00	402'700.00	108'000.00
4120	Établissement médico-social	397'300.00	102'600.00	402'700.00	108'000.00
42	Soins ambulatoires	254'700.00		292'000.00	
421	Soins ambulatoires	254'700.00		292'000.00	
4210	Soins ambulatoires	254'700.00		292'000.00	
43	Prévention	15'000.00	5'500.00	26'500.00	5'500.00
432	Lutte contre les maladies	5'000.00		16'000.00	
4320	Lutte contre les maladies	5'000.00		16'000.00	
433	Service médical des écoles	10'000.00	5'500.00	10'500.00	5'500.00
4330	Service médical des écoles	10'000.00	5'500.00	10'500.00	5'500.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1'494'212.00	554'040.00	1'564'693.60	580'871.60
52	Invalidité	458'000.00		504'200.00	
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	458'000.00		504'200.00	
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	458'000.00		504'200.00	
53	Vieillesse et survivants	1'000.00		970.00	
534	Logements pour aînés	1'000.00		970.00	
5340	Immeubles Zible	1'000.00		970.00	
54	Famille et jeunesse	101'800.00		82'800.00	
541	Protection de la jeunesse	101'800.00		82'800.00	
5410	Protection de la jeunesse	101'800.00		82'800.00	
56	Logements sociaux	3'000.00			
560	Logements sociaux	3'000.00			

Compte MCH2	Désignation	Budget 2021		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
5600	Logements sociaux	3'000.00			
57	Aide sociale et domaine de l'asile	930'412.00	554'040.00	976'723.60	580'871.60
572	Aide matérielle	376'372.00		395'852.00	
5720	Aide matérielle	376'372.00		395'852.00	
579	Aide sociale	554'040.00	554'040.00	580'871.60	580'871.60
5790	Service des curatelles, Jogne - Rive droite	554'040.00	554'040.00	580'871.60	580'871.60
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	681'400.00	123'100.00	795'670.00	134'900.00
61	Circulation routière	537'300.00	90'900.00	633'680.00	108'700.00
615	Routes communales	527'800.00	90'900.00	622'230.00	108'700.00
6150	Routes communales	527'800.00	90'900.00	610'730.00	103'400.00
6155	Places de stationnement			11'500.00	5'300.00
619	Construction	9'500.00		11'450.00	
6190	Immeuble édilité	9'500.00		11'450.00	
62	Transports publics	10'800.00	1'200.00	13'000.00	1'200.00
629	Transports publics, constructions	10'800.00	1'200.00	13'000.00	1'200.00
6290	Immeuble Abris bus WC public	10'800.00	1'200.00	13'000.00	1'200.00
63	Trafic	120'000.00	31'000.00	136'290.00	25'000.00
633	Autres systèmes de transport	120'000.00	31'000.00	136'290.00	25'000.00
6330	Autres systèmes de transport	120'000.00	31'000.00	136'290.00	25'000.00
64	Télécommunications	13'300.00		12'700.00	
640	Télécommunications	13'300.00		12'700.00	
6400	Télécommunications	13'300.00		12'700.00	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	809'080.00	667'400.00	801'450.00	711'700.00
71	Approvisionnement en eau	289'500.00	289'500.00	303'500.00	303'500.00
710	Approvisionnement en eau	289'500.00	289'500.00	303'500.00	303'500.00
7101	Approvisionnement en eau	289'500.00	289'500.00	303'500.00	303'500.00
72	Traitement des eaux usées	199'500.00	184'000.00	199'750.00	198'000.00
720	Traitement des eaux usées	199'500.00	184'000.00	199'750.00	198'000.00

Compte MCH2	Désignation	Budget 2021		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
7201	Traitement des eaux usées	199'500.00	184'000.00	199'750.00	198'000.00
73	Gestion des déchets	149'180.00	136'400.00	176'910.00	147'200.00
730	Gestion des déchets	149'180.00	136'400.00	176'910.00	147'200.00
7301	Gestion des déchets	149'180.00	136'400.00	176'910.00	147'200.00
74	Aménagements	57'700.00	30'000.00	57'750.00	30'000.00
741	Corrections de cours d'eau	57'700.00	30'000.00	57'750.00	30'000.00
7410	Corrections de cours d'eau	57'700.00	30'000.00	57'750.00	30'000.00
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	18'300.00	4'500.00	9'360.00	
769	Protection de l'air et du climat	18'300.00	4'500.00	9'360.00	
7690	Protection de l'environnement	18'300.00	4'500.00	9'360.00	
77	Protection de l'environnement	59'000.00	6'000.00	11'000.00	7'000.00
771	Cimetières, crématoires	59'000.00	6'000.00	11'000.00	7'000.00
7710	Cimetières, crématoires	59'000.00	6'000.00	11'000.00	7'000.00
79	Aménagement du territoire	35'900.00	17'000.00	43'180.00	26'000.00
790	Aménagement du territoire	35'900.00	17'000.00	43'180.00	26'000.00
7900	Aménagement du territoire	35'900.00	17'000.00	43'180.00	26'000.00
8	ÉCONOMIE	69'130.00	23'200.00	123'115.00	66'700.00
81	Agriculture	1'170.00	1'700.00	8'520.00	1'700.00
811	Administration, exécution et contrôle	950.00		1'000.00	
8110	Agriculture administration, exécution et contrôle	950.00		1'000.00	
818	Economie alpestre	220.00	1'700.00	7'520.00	1'700.00
8180	Sciernes	220.00	1'700.00	7'520.00	1'700.00
82	Sylviculture	25'880.00		17'705.00	
820	Sylviculture	25'880.00		17'705.00	
8200	Sylviculture	25'880.00		17'705.00	
84	Tourisme	36'780.00		71'810.00	36'000.00
840	Tourisme	36'780.00		71'810.00	36'000.00
8400	Tourisme	35'800.00		37'550.00	

Compte MCH2	Désignation	Budget 2021		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
8406	Chalet de La Berra	980.00		34'260.00	36'000.00
85	Industrie, artisanat et commerce			20'000.00	
850	Industrie, artisanat et commerce			20'000.00	
8500	Industrie, artisanat et commerce			20'000.00	
87	Combustibles et énergie	3'800.00	20'000.00	3'300.00	28'000.00
871	Production d'électricité	3'800.00	20'000.00	3'300.00	28'000.00
8710	Turbine du Brand	3'800.00	20'000.00	3'300.00	28'000.00
89	Abattoir	1'500.00	1'500.00	1'780.00	1'000.00
890	Autres exploitations artisanales	1'500.00	1'500.00	1'780.00	1'000.00
8900	Abattoir	1'500.00	1'500.00	1'780.00	1'000.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	400'720.00	5'247'160.00	450'580.00	5'512'696.00
91	Impôts	176'200.00	4'667'200.00	173'350.00	4'728'996.00
910	Impôts	176'200.00	4'667'200.00	173'350.00	4'728'996.00
9100	Impôts communaux ordinaires	176'200.00	4'141'800.00	173'350.00	4'221'796.00
9101	Impôts communaux spéciaux		525'400.00		507'200.00
93	Péréquation financière intercommunale		395'660.00		469'400.00
930	Péréquation financière intercommunale		395'660.00		469'400.00
9300	Péréquation financière intercommunale		395'660.00		469'400.00
95	Part aux recettes sans affectation		145'000.00		145'000.00
950	Part aux recettes sans affectation		145'000.00		145'000.00
9500	Part aux recettes sans affectation		145'000.00		145'000.00
96	Administration de la fortune et de la dette	224'520.00	39'300.00	277'230.00	39'300.00
961	Administration de la fortune et de la dette	207'650.00	200.00	228'660.00	200.00
9610	Administration de la fortune et de la dette	207'650.00	200.00	228'660.00	200.00
963	Immeubles du patrimoine financier	9'170.00	23'500.00	37'420.00	23'500.00
9630	Domaine + Gites + Parchets	9'170.00	23'500.00	37'420.00	23'500.00
969	Patrimoine financier	7'700.00	15'600.00	11'150.00	15'600.00
9690	Immeuble passade et terrain	7'700.00	15'600.00	11'150.00	15'600.00

Compte MCH2	Désignation	Budget 2021		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
99	Postes non ventilables				130'000.00
990	Postes non ventilables				130'000.00
9900	Postes non ventilables				130'000.00

Résumé

Compte MCH2	Désignation	Budget 2021		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	815'010.00	208'800.00	774'640.00	201'500.00
1	Ordre public	216'644.50	191'370.00	226'453.70	180'890.00
2	FORMATION	2'402'780.00	415'000.00	2'444'700.00	586'900.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	391'530.00	45'250.00	441'940.00	49'250.00
4	SANTÉ	680'500.00	108'100.00	737'980.00	113'500.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1'494'212.00	554'040.00	1'564'693.60	580'871.60
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	681'400.00	123'100.00	795'670.00	134'900.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	809'080.00	667'400.00	801'450.00	711'700.00
8	ÉCONOMIE	69'130.00	23'200.00	123'115.00	66'700.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	400'720.00	5'247'160.00	450'580.00	5'512'696.00
	TOTALISATION	7'961'006.50	7'583'420.00	8'361'222.30	8'138'907.60
	Résultat		377'586.50		222'314.70

Budget 2022 - Investissements

Compte MCH2	Désignation	Budget 2021		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	FORMATION	380'000.00		965'000.00	
21	Scolarité obligatoire	380'000.00		965'000.00	
217	Bâtiments scolaires	380'000.00		965'000.00	
2170	Bâtiments scolaires	380'000.00		965'000.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	55'000.00		46'000.00	
32	Culture			46'000.00	
329	Salle des fêtes			46'000.00	
3290	Halle sport et culture			46'000.00	
34	Sport et loisirs	55'000.00			
342	Loisirs	55'000.00			
3420	Loisirs, parcs publics, chemins pédestres bords du lac	55'000.00			
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	681'000.00		1'224'000.00	456'000.00
61	Circulation routière	681'000.00		1'224'000.00	456'000.00
615	Routes communales	681'000.00		1'224'000.00	456'000.00
6150	Routes communales	681'000.00		1'224'000.00	456'000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	880'000.00	261'000.00	525'000.00	160'000.00
71	Approvisionnement en eau	515'000.00	30'000.00	325'000.00	20'000.00
710	Approvisionnement en eau	515'000.00	30'000.00	325'000.00	20'000.00
7101	Approvisionnement en eau	515'000.00	30'000.00	325'000.00	20'000.00
72	Traitement des eaux usées	65'000.00	30'000.00		20'000.00
720	Traitement des eaux usées	65'000.00	30'000.00		20'000.00
7201	Traitement des eaux usées	65'000.00	30'000.00		20'000.00
74	Aménagements	300'000.00	201'000.00	200'000.00	120'000.00
741	Corrections de cours d'eau	300'000.00	201'000.00	200'000.00	120'000.00
7410	Corrections de cours d'eau	300'000.00	201'000.00	200'000.00	120'000.00

Compte MCH2	Désignation	Budget 2021		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	ÉCONOMIE	1'300'000.00		50'000.00	
81	Agriculture			50'000.00	
818	Economie alpestre			50'000.00	
8180	Sciernes			50'000.00	
84	Tourisme	1'300'000.00			
840	Tourisme	1'300'000.00			
8406	Chalet de La Berra	1'300'000.00			
9	FINANCES ET IMPÔTS	70'000.00	30'000.00		
96	Administration de la fortune et de la dette	70'000.00	30'000.00		
963	Immeubles du patrimoine financier	70'000.00	30'000.00		
9630	Domaine + Gites + Parchets	70'000.00	30'000.00		

Résumé

Compte MCH2	Désignation	Budget 2021		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	FORMATION	380'000.00		965'000.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	55'000.00		46'000.00	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	681'000.00		1'224'000.00	456'000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	880'000.00	261'000.00	525'000.00	160'000.00
8	ÉCONOMIE	1'300'000.00		50'000.00	
9	FINANCES ET IMPÔTS	70'000.00	30'000.00		

TOTALISATION	3'366'000.00	291'000.00	2'810'000.00	616'000.00
Résultat		3'075'000.00		2'194'000.00

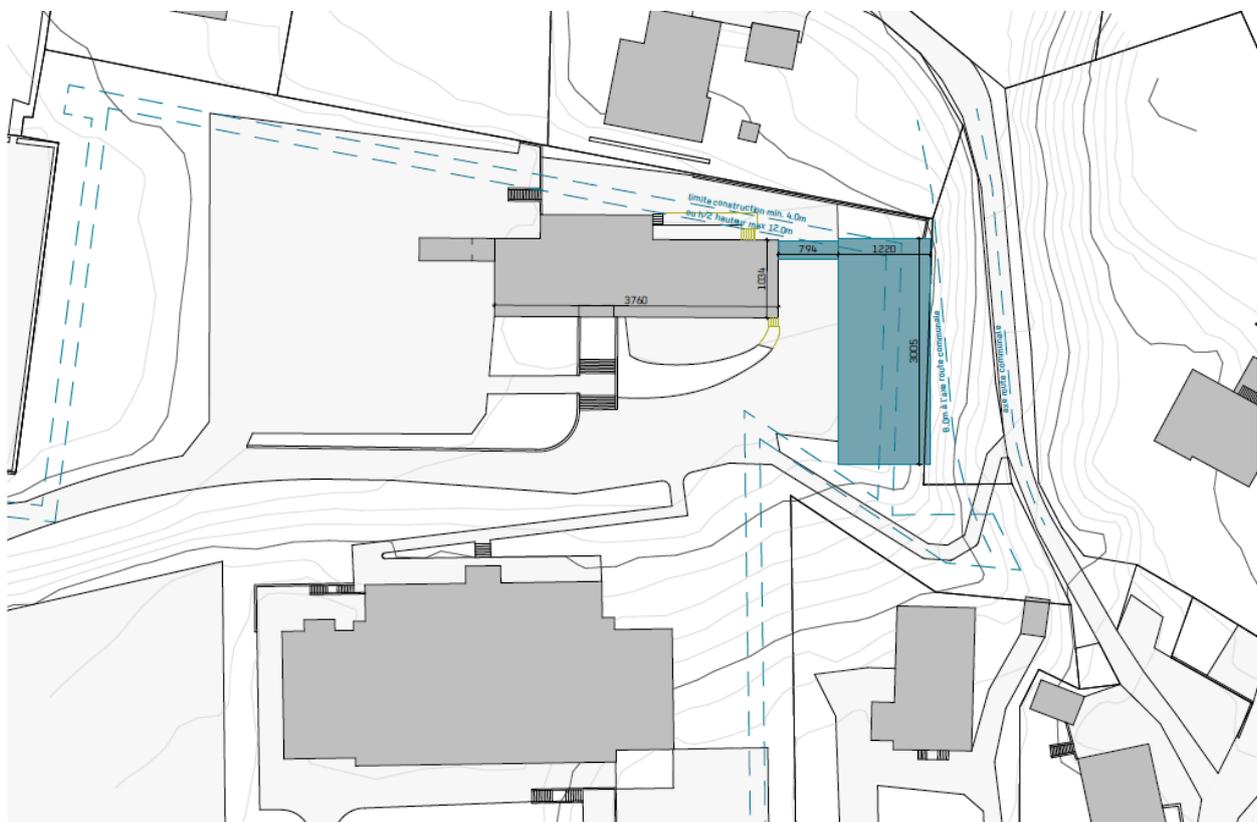
Présentation des investissements 2022

3.2.1 Agrandissement du bâtiment scolaire

A la suite de l'approbation de l'assemblée communale pour un rafraîchissement de notre bâtiment scolaire, la pandémie nous a retardé dans les travaux d'entretien prévus dans notre école.

Dans ce même laps de temps, les prévisions des effectifs futurs ont montré que le cercle scolaire de La Roche/Pont-la-Ville manquera de plusieurs salles de classe et de salles annexes dans les prochaines années. Cette année déjà, nous étions très proche d'ouvrir une 4^{ème} classe d'école enfantine. Le report de certains parents nous ont permis de ne pas le faire.

Plusieurs discussions ont été menées avec la commune voisine de Pont-la-Ville afin de savoir sur quel site ces classes devraient s'ouvrir. Des rencontres avec le service des bâtiments et la DICS ont eu lieu pour déterminer les besoins futurs. Une étude de faisabilité a été attribuée au bureau be:architecture pour proposer des solutions respectant les directives cantonales et acceptables financièrement pour la commune.



Le verdict est limpide. Un nouveau bâtiment comportant 6 classes au normes et diverses salles complémentaires doit être construit. Ce nouveau bâtiment nous permettra de travailler en deux temps : construction du bâtiment à côté de l'actuel (côté jardin et place de parc des enseignants) et ensuite rénovation du bâtiment existant.

L'étude de faisabilité montre les coûts suivants :

- Nouveau bâtiment : CHF 4'400'000.-
- Rénovation complète : CHF 1'400'000.-

Des travaux d'une telle ampleur devront s'échelonner sur 4 à 5 ans.

Le crédit demandé à l'assemblée communale comprend :

- Les frais de mandataire pour finir de développer le projet
- Assurer les études nécessaires
- Préparer la demande de subvention
- Etc...

Il nous permettra de travailler jusqu'au dépôt du permis de construire.

Une fois les appels d'offres reçus, le crédit sera consolidé et le solde du financement sera proposé à l'assemblée communale.

Montant de l'investissement	CHF	600'000.00
Subventions attendues		

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.50%	CHF	9'000.00
Amortissement ordinaire	3.00%	CHF	18'000.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

3.2.2 Réfection des stores de la Halle Sport et Culture

Les stores de la Halle de Sport et Culture ont été installés lors de sa construction en 2003. La durée de vie de cet équipement est généralement estimée à une quinzaine d'années.

Après bientôt vingt ans d'utilisation, la maintenance de ces stores devient de plus en plus difficile et onéreuse à réaliser. Ces dernières années, notre concierge est intervenu de plus en plus fréquemment pour les réparer. Au regard de leur état de détérioration, les réparations ponctuelles et onéreuses par leur fréquence ne suffiront bientôt plus à la remise en état de ce matériel.

Le Conseil communal a donc choisi de soumettre à votre approbation ce crédit d'investissement qui lui permettra de procéder au remplacement des futurs stores défectueux. Leur remplacement ne sera effectué que lorsqu'ils cesseront de fonctionner.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit d'investissement de CHF 46'000.-.

Montant de l'investissement	CHF	46'000.00
Subventions attendues		

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.50%	CHF	690.00
Amortissement ordinaire	3.00%	CHF	1'380.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

3.2.3 Achat d'un véhicule pour l'édilité

Par le présent texte, le Conseil communal sollicite votre approbation d'un crédit de CHF 80'000.- pour l'achat d'un nouveau véhicule de voirie.

Pour assumer les tâches qui lui sont dévolues, le service de la voirie dispose des véhicules suivants :

- un véhicule de service de marque Fiat, mis en circulation en février 2019 ;
- une camionnette de marque Isuzu avec pont basculant 3 côtés, mis en circulation en août 2020 ;
- un tracteur à gazon Husqvarna, mis en circulation en mars 2020 ;
- un tracteur New Holland équipé d'une lame à neige et d'une saleuse, mis en circulation en avril 2001.

Ce dernier véhicule n'est actuellement utilisé que pour les travaux de déneigement. Vieux de 20 ans, il souffre de plusieurs dysfonctionnements importants. Pour qu'il puisse être expertisé en 2022, il sera nécessaire de réparer sa boîte hydrostatique, son système hydraulique et ses rotules de direction. Les coûts de remplacement de sa pompe hydrostatique et de sa pompe à injection sont estimés à CHF 9'000.- sans intégrer les heures de travail nécessaire à cette opération. Le service et la révision des rotules s'élèveraient à CHF 2'000.- environ.

Le Conseil communal juge ces travaux très onéreux et peu indiqués en regard de l'ancienneté de ce véhicule. Il lui paraît préférable d'investir dans l'acquisition d'un nouveau véhicule plus polyvalent qui pourrait être utilisé tout au long de l'année.

Pour cela, il souhaite acquérir un chargeur Weidemann 1390, équipé de plusieurs options et accessoires (bennes, fourche à palette, lame à neige, saleuse). Une telle machine permettrait de plus à la Commune de renoncer à certaines locations de véhicules habituellement faites auprès de tiers dans le cadre de certains travaux.

Le prix d'achat de CHF 80'000.- a été établi selon les offres préliminaires de divers fournisseurs potentiels et inclut le montant de reprise de l'ancien véhicule.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit d'investissement de CHF 80'000.-.

Montant de l'investissement	CHF	80'000.00
Subventions attendues		

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.50%	CHF	1'200.00
Amortissement ordinaire	15.00%	CHF	12'000.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

3.2.4 Crédit complémentaire pour la 2^{ème} étape de réfection de la route du Belvédère

Pour rappel, l'assemblée communale du 17 décembre 2020 a accepté un crédit de CHF 450'000.- pour la seconde étape de réfection de la route du Belvédère. Le présent préavis vise à appuyer la nécessité d'une augmentation de ce crédit de CHF 205'000.- qui viendrait répondre aux derniers développements de ce projet.

En mai 2021, le Conseil communal a confié à l'entreprise Hubert Etter & Fils SA l'inspection vidéo des canalisations de ce tronçon. Ce contrôle a permis de constater que ces dernières ont subi de très importants dégâts (fissures, dépôts de calcaire, racines), nettement supérieurs à ce qui avait été imaginé. Les réparations nécessaires à la remise en état de ces canalisations sont dès lors plus importantes que celles initialement prévues. Elles comportent la réfection complète d'un tronçon de collecteur sur une longueur de 37 mètres, des réparations ponctuelles ainsi que du fraisage et du nettoyage.

Lors de la réception des soumissions, d'importantes augmentations de prix ont été constatées par rapport à l'estimation des coûts effectués en septembre 2020. En effet, les prix des matières plastiques ont augmenté à plusieurs reprises depuis le début de l'année et la valeur des fournitures nécessaires à ces travaux est donc plus élevée que celle initialement budgétée. Le surcoût relatif aux éléments cités ci-dessus se monte à CHF 70'000.-.

De plus et ce à la suite des fortes précipitations du mois de juin, la route cantonale a subi plusieurs inondations dans le secteur du chemin des Frandières. La commune a mandaté CSD Ingénieurs SA pour étudier l'évacuation des eaux claires et déterminer les mesures à entreprendre pour assainir ce secteur et prévenir ces situations. Il ressort du rapport de cette enquête que la construction d'une rétention d'un volume d'environ 130 m³ viendrait sensiblement améliorer la situation actuelle. Cette dernière serait aménagée à côté du tronçon du collecteur devant être reconstruit dans le cadre de la réfection de la route du Belvédère. Le coût de construction de cette rétention est estimé à CHF 135'000.-.

Dans le but de maîtriser les investissements et l'endettement de la commune, le Conseil communal a décidé de différer à 2022 la seconde étape de réfection de la route du Belvédère et de solliciter un crédit complémentaire pour toutes les raisons énumérées ci-dessus.

Finalement, ces travaux feront l'objet de subventions cantonale et fédérale qui sont encore à affiner mais qui couvriront environ 57% de leurs coûts.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit complémentaire de CHF 205'000.-.

Montant de l'investissement	CHF	205'000.00
Subventions attendues	57%	116'850.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.50%	CHF	1'322.25
Amortissement ordinaire	2.00%	CHF	1'763.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

3.2.5 Réfection de la chaussée du chemin des Papauses

Dans le cadre de la planification de réfection des chemins à usage agricole 2021-2025, le Conseil communal souhaite procéder à la remise en état d'un chemin agricole par année.

De nombreux chemins de ce type présentent des marques d'usures importantes. C'est notamment le cas du premier tronçon (environ 310 mètres) du Chemin des Papauses, dont l'état ne répond plus aux exigences de sécurité et de praticabilité. A cause de son usure avancée, la remise en état de ce tronçon s'avère pressante. Le Conseil communal a donc choisi de l'inscrire dans la 1^{ère} étape de sa planification de réfection. L'état du tronçon supérieur de ce chemin, débutant après le bâtiment « non-agricole », n'est pas aussi préoccupant. Sa réfection sera donc réalisée dans un second temps. Elle s'inscrira dans la deuxième étape de planification qui s'étend sur une durée de quatre ans. Celle-ci concerne également des projets de réfection du chemin de la Rugi, de la route du Milan et du dernier tronçon de la route du Belvédère.

Le crédit de CHF 230'000.- qui vous est aujourd'hui soumis ne porte que sur les travaux entrepris sur le tronçon inférieur du Chemin des Papauses. Ceux-ci consistent en la réfection du revêtement bitumeux sur une longueur d'environ 310 mètres, l'élargissement de la chaussée de 2.50 à 3.00 mètres, sa stabilisation et la réparation de canalisations. Ces travaux feront également l'objet de subventions cantonale et fédérale qui sont encore à affiner mais qui couvriront environ 57% de leurs coûts.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 230'000.-.

Montant de l'investissement	CHF	230'000.00
Subventions attendues	57%	131'100.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.50%	CHF	1'483.50
Amortissement ordinaire	2.00%	CHF	1'978.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

3.2.6 Réfection de la route de la Côte

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation de l'assemblée communale une demande de crédit de CHF 68'000.- pour les travaux d'urgence, la réalisation de drainages et la remise en état provisoire du revêtement bitumeux d'un tronçon de la route de la Côte.

De fortes pluies se sont abattues sur notre commune en juin 2021. A cette occasion, d'importants débits d'eau ont emprunté la route de la Côte et se sont infiltrés dans cette dernière sur un secteur déjà détérioré du revêtement bitumeux. Plusieurs interventions urgentes ont été effectuées pour assurer la circulation des véhicules sur ce chemin, soit la mise en place provisoire d'une couche de fondation et de fossés permettant l'évacuation des eaux de ruissellement. Le Conseil communal a d'ores et déjà mandaté une entreprise pour venir effectuer des travaux de remise en état provisoire avant la fin de l'année 2021. Ces travaux ne pouvant en effet pas attendre l'aval de l'assemblée, il a été décidé d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles d'un montant de CHF 16'000.- environ.

Afin de protéger cette route de futures infiltrations liées aux fortes intempéries, des travaux complémentaires doivent être effectués. Ceux-ci consistent en la réalisation d'un drainage d'un diamètre de 300 millimètres sur une longueur d'environ 65 mètres, une augmentation du diamètre du tronçon collecteur de 110 à 300 millimètres sur une longueur d'environ 11 mètres dans le secteur du carrefour et la pose d'un nouveau revêtement bitumeux provisoire. Le coût de ces travaux se monte à CHF 52'000.-. Ces travaux feront également l'objet de subventions cantonale et fédérale qui sont à encore affiner mais qui couvriront environ 57% de leurs coûts.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande d'accepter ce crédit d'investissement d'un montant de Fr. 68'000.-.

Montant de l'investissement		CHF	68'000.00
Subventions attendues		65%	44'200.00
Mode de financement		Financé par un emprunt	
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.50%	CHF	357.00
Amortissement ordinaire	2.00%	CHF	476.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

3.2.7 Remplacement de la conduite d'eau potable en éternit secteur vers l'église

La conduite actuelle en éternit située dans le secteur de l'église est vétuste et se détériore. Le Conseil communal souhaite remplacer la conduite actuelle par une conduite en PE Ø 180 mm sur une longueur de 280 mètres. Celle-ci comprend 6 raccords privés, 2 bornes d'hydrantes et 2 vannes de secteur. Un forage dirigé d'une longueur de 35 mètres sera nécessaire pour traverser la route cantonale afin d'alimenter la borne hydrante. Après les travaux de rénovation de l'école, la place devra être goudronnée. C'est pourquoi il est judicieux de remplacer cette ancienne conduite au préalable afin de ne pas devoir creuser et abimer le revêtement neuf.

Le type de sol en gravier ne nous laisse pas savoir s'il y a déjà des fuites sur cette conduite en éternit car l'eau se draine dans le terrain. A noter que le remplacement, cette année, de la conduite dans le secteur de Villaret a permis d'économiser une quantité d'eau conséquente (50 litres/minute). Cet état de fait signifie que de l'eau s'écoulait et que ces fuites n'ont pas pu être détectées en raison de la nature du sol.



Cet investissement est nécessaire pour la bonne santé de notre réseau d'eau.

Le Conseil communal recommande à l'assemblée communale d'accepter cet investissement de CHF 325'000.-.

Montant de l'investissement		CHF	325'000.00
Subventions attendues			
Mode de financement		Financé par un emprunt	
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.50%	CHF	4'875.00
Amortissement ordinaire	2.00%	CHF	6'500.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

3.2.8 Ruisseau de la Roumatta

L'année 2021 ne nous aura pas épargné avec les intempéries. En effet, la fin de printemps et le début d'été ont été riches en précipitations, sans oublier le 28 juin où il est tombé plus de 50 litres/m² en une demi-heure.

Le ruisseau dit de la Roumatta en amont du ruisseau des Medzelenès a subi une très forte érosion et son lit s'est creusé de plus de 2 mètres à certains endroits.



Il est prévu de construire une série de 10 à 15 barrages en bois afin de stopper l'érosion et ainsi d'éviter que les matériaux ne s'acheminent dans le quartier de la Serbache.

Le Conseil communal recommande à l'assemblée communale d'accepter cet investissement de CHF 200'000.-.

Montant de l'investissement	CHF	200'000.00
Subventions attendues	60 %	120'000.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.50%	CHF	1'200.00
Amortissement ordinaire	2.00%	CHF	1'600.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

3.2.9 Réfection d'un chemin AF

Les fortes précipitations de cette année 2021 ont mis à mal nos chemins d'amélioration foncière. Une vision locale a été effectuée avec le Service de l'Agriculture et un dossier de subventionnement a été déposé auprès de la Confédération.

Un inventaire et des devis ont été fournis au Service des améliorations foncières pour un préavis favorable de subventionnement. Des discussions doivent encore avoir lieu avec le Service des forêts et de la nature pour une aide financière.

Il s'agit d'une première étape de réfection pour un seul chemin.

Montant de l'investissement	CHF	50'000.00
Subventions attendues		

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	1.50%	CHF	750.00
Amortissement ordinaire	2.00%	CHF	1'000.00
Charges d'exploitation supplémentaires		CHF	

Foyer St-Joseph

Budget d'exploitation 2022

	Prix de pension 2021 fr. 105.--		Prix de pension 2022 fr. 105.--	
Soins et accompagnement	Budget 2021		Budget 2022	
	charges	produits	charges	produits
Coûts soins	3 708 572.90		3 800 569.60	
Facturation soins LAMAL		2 404 792.90		2 488 212.10
Facturation accompagnement		1 303 780.00		1 303 780.00
Matériel LiMA	45 000.00	45 000.00	50 000.00	30 000.00
<i>Sous total</i>	3 753 572.90	3 753 572.90	3 850 569.60	3 821 992.10
Immeubles Zible A et B	Budget 2021		Budget 2022	
	charges	produits	charges	produits
Intérêts	68 500.00		74 500.00	
Amortissements	210 000.00		235 000.00	
Charges / locations	90 000.00	411 500.00	90 000.00	401 500.00
<i>Sous total</i>	368 500.00	411 500.00	399 500.00	401 500.00
Finances	Budget 2021		Budget 2022	
	charges	produits	charges	produits
Amortissement immeubles	145 000.00		145 000.00	
Contrib des Communes	120 000.00	268 517.00	120 000.00	267 609.00
Att/Prél réserves	150 000.00			65 000.00
<i>Sous total</i>	415 000.00	268 517.00	265 000.00	332 609.00
Services hôteliers	Budget 2021		Budget 2022	
	charges	produits	charges	produits
Salaires exploitation	791 000.00		802 000.00	
Charges soc exploitation	146 000.00		206 700.00	
Frais de personnel	30 200.00		66 000.00	
Matériel médical Hsoins	10 000.00		10 000.00	
Produits alimentaires	189 000.00		189 000.00	
Cafétéria	12 500.00	25 000.00	12 500.00	25 000.00
Autres charges ménage	272 300.00		272 300.00	
Immeubles entretien	38 500.00		38 500.00	
Equipements entretien	23 000.00		38 000.00	
Achat d'équipements	30 000.00		30 000.00	
Eau, énergie	85 000.00		100 000.00	
Bureau et administration	43 500.00		52 500.00	
Autres charges/recettes	75 000.00	80 000.00	75 000.00	84 000.00
Taxes d'hébergement		1 750 000.00		1 750 000.00
<i>Sous total</i>	1 746 000.00	1 855 000.00	1 892 500.00	1 859 000.00
Récapitulatif	Budget 2021		Budget 2022	
	charges	produits	charges	produits
Soins	3 753 572.90	3 753 572.90	3 850 569.60	3 821 992.10
Immeubles Zible A et B	368 500.00	411 500.00	399 500.00	401 500.00
Finances	415 000.00	268 517.00	265 000.00	332 609.00
Services hôteliers	1 746 000.00	1 855 000.00	1 892 500.00	1 859 000.00
Totaux	6 283 072.90	6 288 589.90	6 407 569.60	6 415 101.10
Résultat	5 517.00		7 531.50	

Foyer St-Joseph

Budget des investissements 2022

Budget des investissements 2022							
	<i>durée de l'amortissement en années</i>	<i>Montant annuel de l'amortissement</i>	<i>taux d'intérêts</i>	<i>Intérêts</i>	<i>charges annuelles</i>	<i>Objets déjà votés travaux en cours</i>	Montant de l'investissement
Foyer							
Serveur informatique	4	2 500.00	1.00%	100.00	2 600.00		10 000.00
Lave-linge	10	1 500.00	1.00%	150.00	1 650.00		15 000.00
Lits et tables de nuits (x12) 3300.-	10	4 000.00	1.00%	400.00	4 400.00		40 000.00
Lave-vaisselle	10	1 500.00	1.00%	150.00	1 650.00		15 000.00
Zible B							
Stores extérieurs Zible B	10	3 000.00	1.00%	300.00	3 300.00		30 000.00
Création bureau soins à domicile Zible B	33	4 696.97	1.00%	1 550.00	6 246.97		155 000.00
En cours							
Sécurité - groupe de secours	20	1 250.00	1.00%	250.00	1 500.00	25 000.00	
Rénovation Zible A (déd subv 50'000.--)	33	24 242.42	1.00%	8 000.00	32 242.42	800 000.00	
Total						825 000.00	265 000.00

Modification partielle du règlement sur les émoluments communaux

La modification de la réglementation cantonale ayant requis le recours aux spécialistes en protection incendie pour les tâches de contrôle de sécurité des bâtiments, une modification partielle du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions est nécessaire.

Afin de respecter les aspects formels de la réglementation en vigueur, cette modification doit s'opérer par une modification partielle du règlement, raison pour laquelle l'avenant accepté en assemblée communale du 14 mai 2018 (en bleu) a été introduit dans le règlement.

La modification soumise à l'assemblée communale (en rouge) concerne uniquement les émoluments du spécialiste en protection incendie.

II. ÉMOLUMENTS ADMINISTRATIFS

Prestations
soumises à
émolument

Art. 3. ¹ Sont soumis à émolument :

- a) l'examen préalable et définitif d'un plan d'aménagement de détail;
- b) la demande préalable, la demande de permis d'implantation et la demande de permis;
- c) le contrôle des travaux et l'octroi du permis d'occuper.
- d) Le contrôle de dossier de report d'indice, de modification de limites et de division de parcelle.
- e) Les contrôles des bâtiments et autres activités de sécurité au sens de la législation en matière de prévention des risques liés au feu et aux éléments naturels.

² Sont régis par le présent règlement les projets de plans d'aménagement de détail (art. 62ss. LATeC) ainsi que les objets soumis à l'obligation de permis (art. 135 LATeC et art. 84ss. ReLATeC).

Mode de
calcul

Art. 4. ¹ L'émolument se compose d'une taxe fixe et d'une taxe proportionnelle. La taxe fixe est destinée à couvrir les frais de constitution et de liquidation du dossier (al. 2). La taxe proportionnelle se calcule sur la base d'un tarif horaire (al. 3).

² La taxe fixe est de

Fr. 130.- pour les dossiers selon la procédure simplifiée (art. 85 – ReLATeC)

Fr. 500.- pour les dossiers selon la procédure ordinaire (art. 84 – ReLATeC)

Fr. 3'000.- pour l'examen préalable et définitif d'un PAD

Fr. 1'500.- pour l'examen préalable et définitif relatif à la modification d'un PAD

Fr. 100.- pour le contrôle des travaux et l'octroi du permis d'occuper

Fr. 80.- pour le contrôle de dossier de report d'indice, de modification de limites et de division de parcelle.

³ Le tarif horaire est de Fr. 80.- Toutefois si la complexité du dossier nécessite le recours à l'aide d'un spécialiste technique tel que ingénieur-conseil ou urbaniste, le tarif horaire de la SIA est appliqué pour les services du spécialiste.

Le tarif horaire est de Fr. 80.- au maximum pour les contrôles du spécialiste en protection incendie. Le conseil communal détermine le tarif concret dans un règlement d'exécution.

Défibrillateurs à La Roche

La Commune de La Roche et la Banque Raiffeisen se sont munies de défibrillateurs afin de sauver la vie de personnes atteintes de malaises cardio-vasculaires soudains. Ils sont accessibles sur les sites suivants :



WC publics du Brand

Rte de la Berra 92
1634 La Roche
Libre d'accès

WC handicapé du bord du lac

Rte du Lac 29
1634 La Roche
Libre d'accès

Halle Sport & Culture

Rte de la Gruyère 16
1634 La Roche
Libre d'accès

Bâtiment édilitaire

Rte de la Gruyère 9 b
1634 La Roche
Libre d'accès

Banque Raiffeisen (sas du bancomat)

Rte de Fribourg 11
1634 La Roche
Libre d'accès

Foyer St-Joseph

Route de Fribourg 54
1634 La Roche
Accessible à l'intérieur

Réseau d'eau potable



En application de l'Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public, la commune de La Roche est tenue d'informer les consommateurs au sujet de la qualité de l'eau potable.

Dureté de l'eau (degré français)

16.1 ± 0.6

Teneur en nitrates

2 ± 0.08

Provenance de l'eau

- Sources de l'Aigle noir et de Deroscha (réservoir des Pointes)
- Source des Stilles (réservoir du Brand)

Le traitement

Traitement aux UV

Installation de turbidimètres pour la détection de la turbidité de l'eau

Pour tout renseignement complémentaire et en cas de problème urgent sur le réseau d'eau potable, par exemple :

1. Rupture de conduite
2. Fuite d'eau
3. Baisse anormale de débit
4. Eau trouble ou colorée
5. Odeur ou goût suspect

N'hésitez pas à contacter :

L'administration
communale durant les
heures d'ouverture :

 +41 26 413 90 40

Le fontainier
M. Nicolas Reynaud :

 +41 79 609 92 68

Le conseiller responsable
du réseau d'eau
M. Fabien Kolly :

 +41 79 548 99 56

Application iGruyère

La Commune de La Roche dispose de son canal d'information auquel vous pouvez vous abonner. Vous pouvez également vous abonner à d'autres Communes et Associations régionales.



Cette application vous informe de la fermeture exceptionnelle d'une route, d'un changement d'horaire de la déchetterie, d'une coupure d'eau, etc... En tout temps, vous serez informé/e par une notification sur votre smartphone. Plus besoin de rechercher l'information, elle vient à vous !

Alors n'hésitez pas, abonnez-vous gratuitement à l'application iGruyère en la téléchargeant sur votre smartphone et/ou tablette depuis Google Play Store (Android) et AppStore (iOS).



QR-Code pour la vidéo promotionnelle iGruyère

(lien : https://youtube.be/ke1TBCrR4_s)

Retrouvez-nous sur iGruyère !

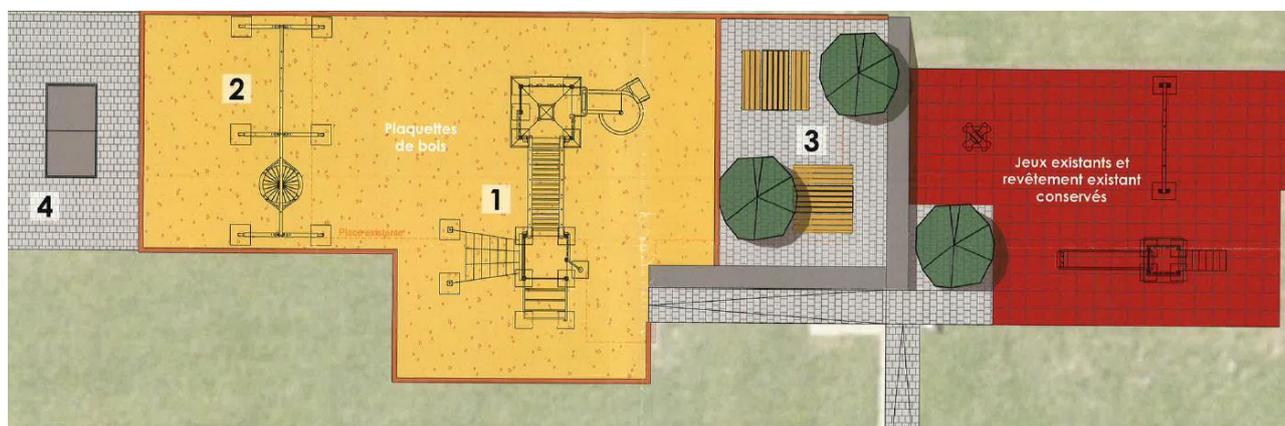
Rénovation de la place de jeux de l'école de La Roche

L'ancienne place de jeux de l'école de La Roche ne répondait plus aux normes de sécurité et nécessitait des travaux de rénovation. Le Conseil communal a profité de ces travaux pour agrandir la place de jeux en y installant de nouvelles infrastructures de jeux, une place de détente avec table et bancs et une table de ping-pong. Le coût de la rénovation et de l'agrandissement s'est monté à CHF 97'000.-.

A la suite de l'organisation de la 35^{ème} rencontre des jeunes Gruériennes qui s'est déroulée à la Roche en 2019, la société de jeunesse a décidé de participer à ce projet en nous accordant un don de CHF 20'000.-.



Nous tenons à lui adresser nos sincères remerciements pour son précieux soutien financier qui a contribué à agrandir la place de loisirs et de financer l'installation d'un élément de jeu supplémentaire.



- 1) Combinaison tour de jeux
- 2) Balançoire avec nid d'oiseau
- 3) Espace de repos
- 4) Ping-Pong

Les ligues de santé du canton de Fribourg



les Ligues de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Guin, Tavel et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Dépistage du cancer Fribourg

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch



PEPS Fribourg – Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 – info@peps.ch – www.peps-fr.ch

Réduction des primes d'assurance-maladie 2022



Caisse de compensation
du canton de Fribourg

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après :

Les informations relatives au calcul du revenu déterminant sont consultables sur le site internet de la Caisse de compensation www.caisseavsfr.ch

Enfant(s) à charge	Célibataire Divorcé(e) Veuf(ve) Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant	CHF 36'000	CHF 63'000
1 enfant	CHF 57'400	CHF 77'000
2 enfants	CHF 71'400	91'000
3 enfants	CHF 85'400	CHF 105'000
4 enfants	CHF 99'400	CHF 119'000
5 enfants	CHF 113'400	CHF 133'000
6 enfants	CHF 127'400	CHF 147'000

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. La demande de réduction des primes doit être présentée au plus tard le 31 août 2022. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes ?

Au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Que doit-on joindre à la formule de demande ?

- pour les personnes assujetties à l'impôt à la source, attestation d'impôt à la source 2020 délivrée par le SCC
- certificat(s) d'assurance-maladie valable(s) dès le 1er janvier 2022
- attestation d'études ou copie du contrat d'apprentissage pour les enfants à charge âgés de 19 à 25 ans.

Formulaire à télécharger sur :

Sur le site de la Caisse de compensation ou sur le site internet de la Commune de La Roche :

<https://www.caisseavsfr.ch/>

www.la-roche.ch

Puériculture et consultations parents-enfants

CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2022 PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS District de la Gruyère

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Broc	Foyer "La Rose des Vents" Rue Nestlé 5 rez-de-chaussée	Le 2^{ème} lundi du mois, l'après-midi		
		10 janvier	14 février	14 mars
		11 avril	9 mai	13 juin
		11 juillet	8 août	12 septembre
		10 octobre	14 novembre	12 décembre
Bulle	Centre de puériculture Rue de la Sionge 67 rez-de-chaussée	Sur rendez-vous, tous les jours de la semaine		
Châtel-sur-Montsalvens	Salle communale Au Village 2 rez-de-chaussée	Le 2^{ème} mardi du mois, l'après-midi		
		11 janvier	8 février	8 mars
		12 avril	10 mai	14 juin
		12 juillet	9 août	13 septembre
		11 octobre	8 novembre	13 décembre
Marsens	EMS Humilimont Rte d'Humilimont 60	Le 4^{ème} mercredi du mois, l'après-midi		
		26 janvier	23 février	23 mars
		27 avril	25 mai	22 juin
		27 juillet	24 août	28 septembre
		26 octobre	23 novembre	28 décembre annulée
Le Pâquier	Route de l'Eglise 8 Bibliothèque rez-de-chaussée	Le 3^{ème} mardi du mois, l'après-midi		
		18 janvier	15 février	15 mars
		19 avril	17 mai	21 juin
		19 juillet	16 août	20 septembre
		18 octobre	15 novembre	20 décembre annulée
Rendez-vous de l'éducation Chaque 1er mercredi du mois				

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
La Roche	Foyer St-Joseph Rte de Fribourg 54 rez-de-chaussée	Le 3^{ème} lundi du mois, l'après-midi		
		17 janvier	21 février	21 mars
		18 avril annulée	16 mai	20 juin
		18 juillet	15 août annulée	19 septembre
		17 octobre	21 novembre	19 décembre
Sâles	Nutripassion Route de la Joretta 23 sous-sol	Le 3^{ème} mercredi du mois, l'après-midi		
		19 janvier	16 février	16 mars
		20 avril	18 mai	15 juin
		20 juillet	17 août	21 septembre
		19 octobre	16 novembre	21 décembre
Villars-sous-Mont	Home de la Vallée de l'Intyamon Rte de l'Intyamon 117 1 ^{er} étage	Le 4^{ème} lundi du mois, l'après-midi		
		24 janvier	28 février	28 mars
		25 avril	23 mai	27 juin
		25 juillet	22 août	26 septembre
		24 octobre	28 novembre	26 décembre annulée
Rendez-vous de l'éducation Bulle, Rue de la Sionge 67 rez-de-chaussée Chaque 1er mercredi du mois de 9h00 à 11h00				
		Plus d'informations ? Tél. 026/347.38.83		

District de la Gruyère – Fondation Rieter

La fondation Rieter vient en aide à des jeunes en formation du district de la Gruyère. Cette fondation a pour objectifs :

- ✓ apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes en situation économique modeste au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation de même type domiciliés en Gruyère ou dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère ;
- ✓ apporter une aide financière à des adultes suivant des formations subséquentes (par exemple la maturité professionnelle) effectuées en dehors de la période d'apprentissage au sein d'une entreprise ou d'une école professionnelle ;
- ✓ octroyer une aide financière pour d'autres formations réalisées dans des écoles professionnelles ;
- ✓ venir en aide à titre exceptionnel à des familles dans le besoin.

Toutes les informations et les documents nécessaires pour effectuer les demandes se trouvent sur le site : fondation-rieter.ch.



Taxes communales 2021

Contribution immobilière 2022



Taxe non-pompier

Montant de la taxe : CHF 150.-

Pour un couple marié : chaque conjoint paie une taxe réduite de moitié, soit CHF 150.- pour le couple.

Si un des conjoints n'est plus astreint (a plus de 45 ans) et que l'autre est astreint (entre 19 et 45 ans), une taxe de CHF 75.- (demi-taxe) est facturée.

Qui est concerné ?

Les citoyens, qui ne sont pas incorporés, domiciliés à La Roche, dès le 1^{er} janvier de l'année des 19 ans jusqu'au 31 décembre de l'année des 45 ans.

Jeunes en formation :

Les jeunes en formation ne sont pas exemptés et doivent payer la taxe dès l'année des 19 ans.



Taxe ordures ménagères

Montant des taxes :

- Taxe de base CHF 48.45 par personne
CHF 96.95 par résidence secondaire TTC
- Taxe au poids CHF 0.60 par Kg TTC
- Cartes CHF 20.-- TTC

Qui est concerné ?

Les citoyens dès le 1^{er} janvier de l'année des 18 ans.

Exemption :

Les jeunes en formation âgés de 18 à 25 ans ne paient pas la taxe pour autant qu'ils fassent parvenir à l'administration communale une copie de leur certificat d'étude ou d'apprentissage.

TVA

A la suite de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 de la Révision partielle de la LTVA (LTVArév), la limite pour déterminer l'assujettissement des collectivités publiques a été modifiée. Dès lors, le chiffre d'affaire provenant de prestations imposables fournies à des tiers autres que des collectivités publiques sera déterminant.

La commune fournissant des prestations à des tiers autres que des collectivités publiques pour un montant supérieur à CHF 100'000.- est assujettie à la TVA pour la gestion des déchets depuis le 1^{er} janvier 2018.



Taxe chien

Montant de la taxe : CHF 50.- par chien et par année.

La facturation se base sur la liste reçue de la Recette d'Etat (Préfecture) et de la banque de données AMICUS.

La taxe non-pompier, la taxe ordures et la taxe chien 2021 seront facturées en février 2022 avec échéance à fin mars 2022.



Contribution immobilière

Taux : 1,50 pour mille de la valeur fiscale

La contribution immobilière 2022 sera facturée en mars 2022 avec échéance à fin avril 2022.

Rappels à tous les propriétaires de chiens



Le Conseil communal souhaite rappeler aux détenteurs de chiens certains articles du règlement en vigueur et les remercie d'ores et déjà de bien vouloir les respecter :

- Tout détenteur **empêche son chien de souiller le domaine public et privé.** Il a l'obligation de **ramasser les déjections** de son animal et de les mettre dans des sachets.
- Il est strictement interdit de jeter les sachets contenant les déjections dans la nature. Ces sachets doivent être mis dans les poubelles «robidog» à disposition ou dans les ordures ménagères privées.
- Tout détenteur a l'obligation de tenir son chien en laisse ou de l'attacher lorsque des raisons d'hygiène, de sécurité ou de tranquillité l'exigent.
- Les chiens sont **interdits** dans les lieux suivants :
 - le bâtiment et l'enceinte de l'école ;
 - les bâtiments communaux ;
 - les lieux de culte et le cimetière.
- Les chiens doivent obligatoirement être **tenus en laisse** dans les lieux suivants :
 - sur les places de jeux ;
 - sur les places publiques et d'agrément lors de manifestations ;
 - au centre du village et dans les quartiers habités ;
 - sur les places de sport ;
 - sur le Sentier du lac de la Gruyère.
- Toute infraction est passible d'amendes, voire de sanctions pénales.



UN RÉSEAU ENCORE PLUS DENSE ET EFFICACE

NOUVEAUX HORAIRES ET PRESTATIONS
DÈS LE 12 DÉCEMBRE 2021

Découvrez-les sur tpf.ch/nouveautes

Vente de cartes journalières CFF

La Commune met à disposition des personnes intéressées, deux cartes journalières CFF par jour au prix de CHF 45.- l'unité.



Ces cartes permettent de disposer du libre parcours sur le réseau suisse desservi par les CFF et la plupart des chemins de fer privés, des cars postaux, des sociétés de navigation, des entreprises de tram et de bus.



Ces cartes peuvent être réservées et doivent être retirées (ne sont pas envoyées) auprès du secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (Tél. 026 413 90 40). Consultation des disponibilités sur le site suivant : www.la-roche.ch

Statistiques du contrôle des habitants



Le nombre d'habitants de la commune au 30 septembre 2021, s'élève à 1798. Mouvements durant l'année 2021 :

- Arrivées : 110
- Départs : 128
- Naissances : 10

18 jeunes nés en 2003 ont atteint leur majorité durant cette année. Le Conseil communal a convié ses nouveaux citoyens à un souper, afin de marquer officiellement leur entrée dans la vie civique.

Ouverture des routes communales

Comme pour les années précédentes, le déneigement et le salage des routes communales seront effectués par l'entreprise Yerly Transports SA, à La Roche.

Nous tenons à vous rappeler que cette entreprise fait de son mieux pour déneiger les routes le plus rapidement possible en fonction de l'importance de ces dernières. De manière générale, seules les routes présentant une forte pente seront salées.

Pour éviter tous dégâts, nous vous enjoignons à piqueter et/ou protéger les endroits critiques (bordures, haies...) de votre propriété qui seraient exposés au passage des chasse-neige.

Nous comptons sur votre compréhension et profitons de ces quelques lignes pour vous inviter à équiper votre véhicule correctement en prévision de la saison à venir.



Accueil extra-scolaire (AES)

Les familles du cercle scolaire de La Roche / Pont-la-Ville peuvent compter sur la structure d'accueil extra-scolaire (AES).

Qu'est-ce qu'un AES ?

L'AES est un lieu de vie sociale et sécurisant. Il a pour but d'assurer la garde et l'accompagnement des enfants d'âge scolaire (1 à 8H) en dehors des heures de classe. Cette structure favorise leur développement et prend en considération leurs intérêts et leurs besoins.

Où se situe l'AES ?

L'accueil se situe à proximité de l'école de La Roche (Route de la Gruyère 22), dans les nouveaux locaux rénovés à l'ancienne Cure, propriété de la Paroisse. Il est composé d'un espace « repas », de plusieurs salles aménagées de jeux, de livres, de matériel de bricolage et d'un coin repos.



Qui s'occupe de vos enfants ?

L'équipe éducative se compose d'une responsable formée ainsi que d'aides auxiliaires.

Quand l'AES est-t-il ouvert ?

L'AES est ouvert du lundi au vendredi de 06h30 à 18h30. Les horaires définitifs et les périodes d'ouverture sont modulés en fonction de la fréquentation.



Les familles intéressées à inscrire leur(s) enfant(s) à l'AES doivent transmettre le formulaire d'inscription, les règles de vie ainsi que les documents nécessaires au calcul du tarif, au secrétariat communal de La Roche, Route de la Gruyère 9, Case postale 18, 1634 La Roche / commune@la-roche.ch

Tous les documents (formulaire d'inscription, règles de vie, règlement communal, règlement d'application) sont disponibles sur le site internet communal à l'adresse suivante : <https://www.la-roche.ch/prestations/67924>



Pour tout renseignement complémentaire au sujet de l'AES, nous vous remercions de bien vouloir contacter la responsable de l'accueil :

Madame Estelle Fragnière, au 079 868 54 84 / aes@la-roche.ch

Un grand merci à notre collaborateur Damien Brodard

Le 30 août dernier, après 12 années de bons et loyaux services au sein de l'édilité, notre collaborateur et ami **Damien Brodard** a décidé de quitter son poste pour de nouveaux horizons.

C'est le 1^{er} juillet 2009 que Damien Brodard débutait ses fonctions en qualité d'employé communal auprès de notre service de l'édilité. Il a directement suivi une formation professionnelle de surveillant de réseau d'eau en 2010 pour assurer la surveillance, la maintenance et l'entretien des installations de traitement de l'eau et de pompage. En plus de sa fonction de fontainier, Damien a mis au service de la commune ses compétences dans le cadre de l'entretien des routes, des sentiers publics, du cimetière, des espaces verts, du ramassage des déchets et des travaux liés au service hivernal.

Au nom du Conseil communal, du personnel communal ainsi qu'au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens, nous remercions du fond du cœur Damien Brodard pour son dévouement, pour l'extraordinaire travail accompli auprès de notre commune ainsi que pour l'excellente collaboration entretenue avec les autorités et ses collègues.

Nous lui souhaitons bon vent pour son avenir professionnel !

Bienvenue à nos nouveaux collaborateurs

Suite au départ à la retraite de notre ancienne collaboratrice Madame Elisabeth Rigolet, nous avons le plaisir de vous présenter **Madame Estelle Birbaum**, 42 ans, mariée et trois enfants. Elle a débuté sa fonction le 1^{er} avril 2021 en qualité de collaboratrice administrative à un taux de 30%. Estelle travaille également au sein de l'entreprise familiale Deltafroid Sàrl à un taux de 20%.

Domiciliée à La Roche depuis toujours, Estelle a effectué son apprentissage d'employée de commerce avec maturité auprès de l'entreprise Bernard Sottas SA à Bulle. Elle s'est énormément investie dans la commune en participant au conseil des parents, à la commission financière et a œuvré au sein de la paroisse en qualité de secrétaire.

Nous avons également le plaisir de vous présenter **Monsieur Nicolas Reynaud**, 29 ans, notre nouvel employé communal qui a repris le poste de Monsieur Damien Brodard. Il a débuté sa fonction le 1^{er} octobre 2021 en qualité d'employé communal fontainier à un taux de 100%.

Actuellement domicilié à La Roche, Nicolas a effectué son apprentissage de mécanicien au sein de l'entreprise Liberty motos à Sévaz suite auquel il a travaillé durant 3 ans en tant que mécanicien responsable à la succursale d'Yverdon. Par la suite, Nicolas a suivi des cours pour exercer une fonction d'expert aux examens de fin d'apprentissage de mécanicien en motocycles. Enfin, il a travaillé durant 4 années comme technicien itinérant de service après-vente chez Linde MH à Dietlikon.

Le Conseil communal souhaite la bienvenue ainsi que pleins succès à Estelle Birbaum et Nicolas Reynaud dans leur nouvelle fonction !

Sapins de Noël

Comme chaque année, la Commune de La Roche met gratuitement à disposition de ses citoyens des sapins de Noël.

Nous vous invitons à venir les chercher à la déchetterie communale le **samedi 11 décembre 2021 entre 08h00 et 11h30**.



Fermetures hivernales

Le Conseil communal vous annonce les différentes fermetures durant les fêtes de fin d'année :

Secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé du **jeudi 23 décembre 2021** à 19h00 au **vendredi 7 janvier 2022** inclus.

Réouverture le **lundi 10 janvier 2022 à 08h00**.

Déchetterie communale

- **Ouverte** les mardis 21, 28 décembre 2021 et 4 janvier 2022
- **Fermée** les samedis 25 décembre 2021 et 1^{er} janvier 2022

Pensez suffisamment tôt à **vos recharges de cartes à prépaiement pour la déchetterie**, ainsi qu'à tout autre document dont vous pourriez avoir besoin durant cette période.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année.

Conseil communal



Nom, prénom Fonction	Dicastères	Commissions, représentations dans les sociétés et délégations aux associations
GAILLARD Bertrand Syndic 078 750 34 26	Administration, relations publiques, culture, sport, foyer St-Joseph, déneigement, justice, protection juridique	Commission du Foyer St-Joseph de La Roche Rochois et Villapontains d'ici et d'ailleurs Comité à l'Association des communes fribourgeoises (ACF) Corporation forestière Berra-Gibloux Conseil d'administration SRM La Berra SA Commission de bâtisse bâtiment scolaire Commission de bâtisse Chalet La Berra Commission de bâtisse rénovation du Foyer Commission du personnel communal Intersociété Association régionale la Gruyère (ARG) Association intercommunale sports en Gruyère (AISG) Cycle d'orientation de la Gruyère Réseau Santé et Social Gruyère
MORET Thierry Vice-syndic 079 768 54 20	Accueil extra-scolaire, bâtiment de l'école, cimetière, école, formation	Commission d'aménagement Délégation du feu Comité du Cycle d'orientation du district de la Gruyère Groupe de pilotage accueil extrascolaire Comité de surveillance SRM La Berra SA Commission de bâtisse bâtiment scolaire Commission du personnel communal Conseil des parents (école) Association des communes fribourgeoises

Nom, prénom Fonction	Dicastères	Commissions, représentations dans les sociétés et délégations aux associations
BRODARD Xavier Conseiller 079 772 96 77	Forêts, endiguements, gîtes et parchets, parcs publics et chemins pédestres	Commission d'accueil extrascolaire (AES) Président de la Corporation Berra-Gibloux SRM - Conseil d'Administration Forêt Gruyère Association intercommunale sports en Gruyère (AISG)
KOLLY Fabien Conseiller 079 548 99 56	Abattoir, agriculture, épuration, réseau d'eau	Association intercom. pour l'épuration des eaux usées du bassin versant Sionge (AIS)
MICHOUD Jämes Conseiller 079 374 87 11	Aménagement du territoire, cité de l'énergie, protection civile, ORCOC, militaire, service du feu	Commission d'aménagement Délégation du feu Comité du Cycle d'orientation du district de la Gruyère Commission de bâtisse rénovation du Foyer ORCOC
RAEMY Claude Conseiller 079 606 47 59	Affaires sociales, crèches, finances, impôts, santé, service médical des écoles, service des curatelles	Comité de pilotage Service des curatelles Association régionale la Gruyère (ARG) Cycle d'orientation de la Gruyère Option Gruyère Réseau Santé et Social Gruyère
YERLY Isabelle Conseillère 076 427 26 28	Bâtiments, déchetterie, édilité, Maison de Ville, route communales et génie civil, tourisme, trafic régional	Commission de bâtisse Chalet La Berra Association du Sentier du Lac de la Gruyère SRM - Comité de Direction Association régionale la Gruyère (ARG) Association touristique de la Gruyère (ATG) Réseau Santé et Social Gruyère

Coordonnées utiles

Commune de La Roche	026 413 90 40
Ecole primaire	026 413 22 38
Directrice des écoles, Mme Emilie Wicht	026 413 90 47
Accueil extra-scolaire de La Roche, Mme Estelle Fragnière	079 868 54 84
Foyer St-Joseph	026 414 96 96
Cabinet médical de La Roche	026 564 30 30
Cabinet vétérinaire de La Roche	026 413 50 83
Police	117
Feu	118
Ambulance	144
Intoxications	145
Médecin de garde pour la Gruyère	026 304 21 36
Hôpital Fribourgeois, site de Riaz	026 306 40 00
Hôpital Fribourgeois, site de Fribourg	026 306 00 00
Permanence dentaire	026 919 35 30
Vétérinaire de garde pour la Gruyère	0900 611 611
Office de l'état civil du Canton de Fribourg	026 305 14 17
Justice de Paix de la Gruyère	026 305 86 40
Service des curatelles Jogne - Rive Droite	026 413 94 00
Réseau Santé et Social de la Gruyère / Service de soins à domicile	026 919 00 19
Service Social de la Gruyère	026 919 63 63

Le Conseil ainsi que le
personnel communal vous
adressent leurs meilleurs vœux
de bonheur et de santé à
l'approche des fêtes de fin
d'année

